




Les descendants d'immigrés se sentent au moins autant discriminés que les immigrés

Plus du quart des immigrés vivant en Ile-de-France déclarent avoir subi des discriminations. Le sentiment d'être traité de façon inégalitaire est aussi fort pour les descendants d'immigrés pourtant majoritairement nés en France. Les natifs de DOM et les descendants de natifs de DOM sont les plus nombreux à faire état de ce sentiment. Si l'origine géographique est le facteur le plus déterminant des discriminations perçues, le chômage et le fait d'habiter en ZUS ou ZFU accentuent ce ressenti.


Pierre-Emile Bidoux, Insee Ile-de-France

Etude réalisée en collaboration avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

En 2008, 43 % des Franciliens âgés de 18 à 50 ans ont un lien direct avec la migration vers la métropole, au sens d'être immigrés, descendants d'immigrés, natifs d'un département d'Outre-Mer (DOM) ou descendants de natifs de DOM. La notion de migration s'entend ici au sens large de mouvement géographique de population, ce qui inclut les déplacements des natifs de DOM vers la métropole. Dans les autres régions métropolitaines, les individus ayant un lien avec la migration vers la métropole ne représentent que 18 % de la population  1. L'ancienneté des traditions migratoires, la politique d'après-guerre de recours massif à une immigration de travail et le dynamisme du marché de l'emploi francilien expliquent l'attraction qu'exerce l'Ile-de-France sur ces populations.

Deux tiers des personnes déclarant avoir été discriminées ont un lien direct à la migration

Parmi la population francilienne âgée de 18 à 50 ans, 18,5 % déclarent avoir subi

des discriminations au cours des cinq dernières années, pour des motifs variés tels que le sexe, les origines et la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'âge... Deux tiers d'entre eux ont un lien direct avec la migration  2.

Dans son bilan 2010, la Halde mentionne que l'origine est le premier critère de discriminations déclarées (29 % des réclamations). Les victimes de discriminations engagent cependant peu de démarches auprès de la Halde - devenue le Défenseur de droits en 2011 (⇒■ Le Défenseur des droits) -, des commissariats ou des syndicats.

L'origine géographique mais également le sexe et l'âge influent sur le sentiment de discrimination

Les individus déclarant avoir été discriminés citent principalement l'origine et la nationalité, puis la couleur de peau comme motifs des traitements inégalitaires ressentis.

Parmi les immigrés, l'origine géographique a une forte influence sur la percep-

 1 **43 % de la population francilienne âgée de 18 à 50 ans a un lien direct à la migration**
Répartition de la population âgée de 18 à 50 ans selon le lien à la migration (en %)

	Ile-de-France	Autres régions métropolitaines
Immigrés	20,7	7,4
Natifs de DOM	2,3	0,5
Descendants d'immigrés	17,8	9,9
Descendants de natifs de DOM	2,3	0,4
Lien à la migration	43,1	18,2
Population majoritaire	56,9	81,8

Le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante. Elle est chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité.

Inscrite dans la Constitution depuis le 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique et la loi ordinaire du 29 mars 2011, elle regroupe les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Concrètement il remplit quatre missions :

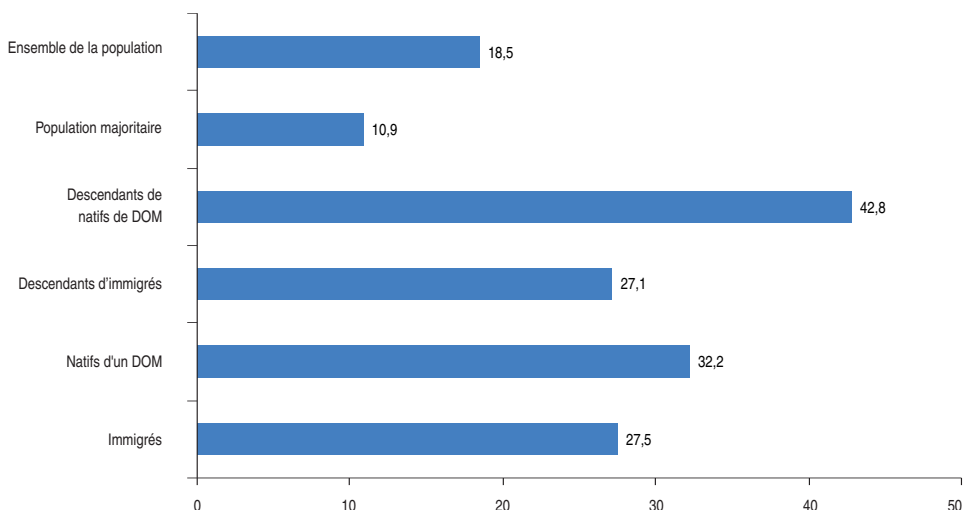
- la défense des droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations ;
- la défense et la promotion de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant ;
- la lutte contre les discriminations prohibées par la loi et la promotion de l'égalité ;
- le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

tion des discriminations. Les immigrés natifs d'Afrique subsaharienne déclarent le plus avoir subi des discriminations (39 %). Viennent ensuite les immigrés nés en Algérie (31 %), au Maroc et en Tunisie (29 %), en Turquie (25 %), en Asie (22 %) et enfin les immigrés de l'Union européenne à 27 (22 %).

Les immigrés originaires du Portugal déclarent le moins avoir subi des discriminations (8 %) et 14 % des immigrés natifs d'Espagne et d'Italie déclarent subir

② Les descendants de natifs de DOM sont les plus nombreux à déclarer avoir subi des discriminations au cours des 5 dernières années

Part de la population francilienne âgée de 18 à 50 ans déclarant avoir subi des discriminations au cours des 5 dernières années (en %)



Champ : Ile-de-France.

Source : Ined - Insee, enquête Trajectoire et Origine (TeO) 2008

parfois des discriminations. Enfin, seuls 11 % des individus de la population majoritaire déclarent avoir subi des traitements inégalitaires au cours des cinq dernières années.

Les natifs des DOM et les descendants de natifs de DOM déclarent le plus avoir subi des discriminations. Globalement, les descendants d'immigrés déclarent autant que les immigrés être victimes de traitements inégalitaires fréquents. Le sentiment de discrimination est d'autant plus fort que les deux parents sont immigrés, et diminue donc quand un seul parent est immigré. Pour ces derniers les déclarations de discrimination sont moins nombreuses quand le parent immigré est la mère. Le patronyme « français » du

père, alors transmis à l'enfant, semble protéger de certaines formes de traitements vécus comme discriminatoires.

Par ailleurs, les descendants d'immigrés sont relativement jeunes. Or, le sentiment de discrimination décroît avec l'âge. Les jeunes sont plus sensibles que leurs aînés aux discriminations du fait, sans doute, d'attentes plus élevées en matière de respect de l'égalité de traitement.

Les hommes se disent davantage être victimes de traitements inégalitaires que les femmes (20 % des hommes contre 17 % des femmes). La Halde (Défenseur des droits) mentionne que 52 % des réclamants sont des hommes en 2010, mais

Présentation de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO)

L'enquête TeO vise à mesurer l'importance et l'impact des expériences de discrimination sur les parcours des individus. Elle a été réalisée auprès d'environ 22 000 personnes nées entre 1948 et 1990. L'échantillon est constitué d'une population témoin (groupe majoritaire), d'immigrés et de descendants d'immigrés, de natifs des DOM et de descendants de natifs de DOM. [Les descendants n'ont pas de lien de parenté avec la première génération des migrants interrogés.](#)

Pour les descendants le champ représentatif de l'enquête est limité aux individus nés après 1958.

Le questionnaire explore l'expérience perçue des discriminations au cours des cinq dernières années ainsi que les motifs qui y sont associés. Le phénomène de discrimination est mesuré ici du point de vue de celles et ceux qui le subissent. Il s'agit de déclarations, reflétant à la fois l'importance des discriminations subies et la sensibilité des enquêtés face à ces situations. Bien qu'évoquant à de nombreuses reprises la couleur de peau comme facteur de discrimination, l'enquête n'a finalement pas enregistré cette caractéristique personnelle, suivant en cela l'avis du Conseil constitutionnel du 15 novembre 2007.

En Ile-de-France, environ 7 200 personnes ont été interrogées, ce qui permet d'obtenir des résultats statistiques significatifs. Les données de cadrage sont parfaitement cohérentes avec les résultats issus du recensement de la population.

L'enquête est une coproduction de l'Ined et de l'Insee. Elle a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009 par les enquêteurs de l'Insee.

La probabilité de déclarer avoir été victime de discrimination a été modélisée par une régression LOGIT

Cette technique statistique permet de s'affranchir des effets de structures en présentant des résultats « toutes choses égales par ailleurs ». L'observation porte sur les Franciliens âgés de 18 à 50 ans ayant déclaré subir souvent ou parfois des discriminations. Il s'agit, connaissant certaines caractéristiques d'un individu, d'évaluer le risque de s'être senti discriminé au cours des cinq dernières années. Les facteurs explicatifs de cette exposition à la discrimination, significatifs et donc retenus, sont les suivants :

- Le lien à la migration, croisement de l'origine géographique et de la génération ayant migré (migrants ou descendants), la référence étant la population « majoritaire ». Huit origines sont retenues : Départements d'Outre-Mer, Maghreb, Afrique subsaharienne, Asie, Union européenne à 27 (hors Espagne, Italie et Portugal), Espagne et Italie, Portugal, autres.

- Effet générationnel, en 4 tranches d'âge : 18-25 ans, 26-29 ans, 30-39 ans et 40-50 ans correspondant à des périodes du cycle de vie (transition vers l'indépendance, constitution d'une famille, progression sociale, consolidation), la dernière tranche étant la référence.

- Genre, les hommes étant la référence.

- L'habitation en ZUS ou ZFU, la référence étant ces quartiers.

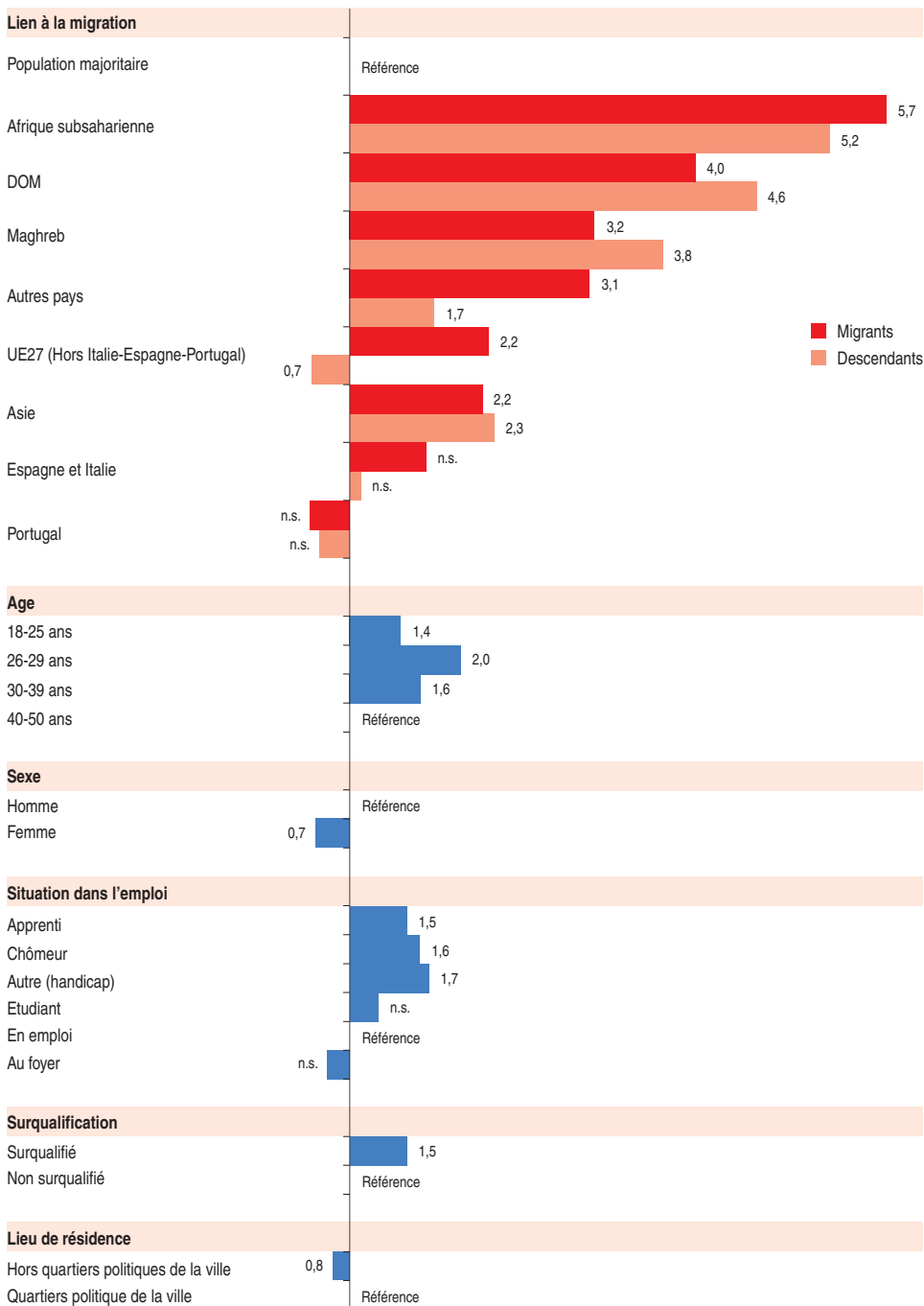
- La surqualification (niveau de diplôme supérieur à la qualification de l'emploi), l'absence de surqualification étant la référence.

- La situation par rapport à l'emploi : en emploi (la référence), au chômage, au foyer, apprentis, étudiants, autres (handicaps).

Il ressort de la régression que le lien à la migration est le facteur de premier ordre contribuant au sentiment de discrimination. Le département de résidence n'a pas d'incidence et n'a pas été retenu dans la modélisation finale. Le modèle a aussi été utilisé au niveau France entière, avec un facteur supplémentaire : résider en Ile-de-France ou en province. Le fait d'habiter en Ile-de-France ne donne pas de résultat significatif.

📌 3 A caractéristiques comparables, la probabilité de se sentir discriminé est 2 fois plus élevée pour les jeunes de 26 à 29 ans en Ile-de-France

Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir été victime de discriminations ?
Modèle de régression logistique



Pour les variables Age, Sexe, Situation dans l'emploi, Surqualification et Lieu de résidence, les migrants ne sont pas distingués des descendants.

Champ : Ile-de-France.

Lecture : à caractéristiques comparables, la probabilité de se sentir discriminée d'une personne surqualifiée est 1,5 fois plus élevée que celle d'une personne non surqualifiée.

Source : Ined - Insee, enquête Trajectoire et Origine (TeO) 2008

les femmes sont de plus en plus nombreuses (42 % en 2008, 48 % en 2010).

Toutes choses égales par ailleurs, l'origine demeure le facteur le plus déterminant des discriminations ressenties 📌 3. Un immigré originaire d'Afrique subsa-

harienne a une probabilité 6 fois plus élevée de déclarer avoir été discriminé qu'un individu de la population majoritaire. L'âge joue également. Les jeunes adultes âgés de 26 à 29 ans déclarent deux fois plus fréquemment être discriminés que leurs cadets ou leurs aînés. C'est en

effet l'âge auquel s'acquiert l'autonomie financière et résidentielle, et ils se sentent par conséquent plus vulnérables aux décisions vécues comme discriminatoires dans la recherche d'un emploi ou d'un logement, par exemple. Enfin, les femmes déclarent moins fréquemment

4 Les immigrés franciliens moins diplômés que la population majoritaire

Niveau de diplôme par genre et origine

	Dernier diplôme obtenu (ou équivalent français)						Ensemble
	Sans diplôme, CEP ou brevet des collèges	CAP, BEP	Bac technologique ou professionnel	Bac général	Diplôme niveau Bac+2	Diplôme supérieur à Bac+2	
Immigrés							
Homme	32,7	16,9	6,9	11,9	9,1	22,5	100,0
Femme	38,8	10,2	6,1	11,2	8,8	24,9	100,0
Ensemble	36,0	13,3	6,5	11,5	8,9	23,8	100,0
Natifs d'un DOM							
Homme	27,5	28,4	5,7	10,0	15,8	12,6	100,0
Femme	24,4	24,6	11,8	6,2	15,4	17,6	100,0
Ensemble	25,8	26,3	9,0	8,0	15,6	15,3	100,0
Descendants d'un ou deux immigrés							
Homme	21,6	20,0	13,4	11,6	11,2	22,2	100,0
Femme	17,0	14,4	11,5	13,9	14,8	28,4	100,0
Ensemble	19,3	17,3	12,5	12,7	13,0	25,2	100,0
Descendants d'un ou deux natifs d'un DOM							
Homme	20,3	29,3	13,0	12,0	15,4	10,0	100,0
Femme	11,3	11,7	14,0	17,8	22,8	22,4	100,0
Ensemble	15,8	20,5	13,5	14,9	19,1	16,2	100,0
Population majoritaire							
Homme	15,3	16,7	8,8	12,5	12,9	33,8	100,0
Femme	15,3	15,5	9,6	7,0	15,7	36,9	100,0
Ensemble	15,3	16,1	9,2	9,6	14,4	35,4	100,0

Champ : Ile-de-France.

Source : Ined - Insee, enquête Trajectoire et Origine (TeO) 2008

La DRJSCS d'Ile-de-France pilote et met en œuvre des interventions favorisant la prévention et la lutte contre les discriminations

Au titre du programme « intégration et accès à la nationalité » du ministère de l'Intérieur, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) anime le programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI). Ce programme partenarial (services de l'Etat, collectivités, associations) comprend 25 actions inscrites dans différents domaines (éducation, santé, logement, droits sociaux, promotion sociale et professionnelle, accès à la culture...) et dédiées aux immigrés extra-européens bénéficiant d'un statut légal en France. Ces actions visent à accompagner ces personnes dans l'accès à un bien ou à un service et à s'insérer socialement et professionnellement. Nombreuses sont celles qui permettent aux immigrés de connaître et d'exercer leurs droits (et en cela d'être acteurs de leur parcours et de se prémunir contre les pratiques discriminatoires éventuelles), nombreuses aussi sont celles qui favorisent l'évolution des représentations concernant ces personnes et le recul des préjugés à leur rencontre.

Au titre des missions qui lui sont confiées par l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), la DRJSCS gère des dispositifs visant à offrir aux habitants des quartiers de la politique de la ville, notamment les jeunes éloignés des dispositifs de droit commun, de nouvelles opportunités en matière d'éducation, de formation et d'emploi (Ecole Ouverte, Ecole de la deuxième chance, parrainage pour l'emploi...).

Elle finance aussi des projets initiés par des organismes privés ou publics menant des actions d'information, de sensibilisation ou élaborant des outils permettant l'application du principe de non-discrimination dans le fonctionnement des organisations.

Elle accompagne la mobilisation des acteurs et l'action locale concertée en proposant des diagnostics stratégiques territoriaux, des formations à l'élaboration d'un plan d'action et des plans locaux de prévention et de lutte contre les discriminations. En Ile-de-France, cinq plans de prévention et de lutte contre les discriminations mis en œuvre par des collectivités (Aubervilliers, Montreuil, Paris 19^e, l'Est du Val-d'Oise et la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre) sont aujourd'hui actifs.

D'autres sont en cours d'émergence : Stains (93), Communauté d'agglomération de Plaine Commune (93), Le Blanc-Mesnil (93) Les Ulis (91) et plusieurs arrondissements de Paris (12^e, 13^e, 18^e, 20^e).

des cas de discriminations que les hommes (30 % de moins toutes choses égales par ailleurs). Ces derniers, en particulier ceux appartenant aux minorités visibles, seraient plus exposés que les femmes aux discriminations dans certains contextes (discothèques, rapports avec la police...).

Les discriminations sont souvent ressenties à l'école, dans la formation et l'emploi

Le sentiment de discrimination intervient dès la période scolaire. Les individus ayant un lien direct avec la migration, et qui ont effectué l'ensemble de leur scolarité en France, rapportent plus fréquemment avoir été moins bien traités que les autres élèves à l'école, en particulier dans l'orientation. Ils sont davantage orientés vers des filières professionnelles, et c'est parmi les immigrés que la part de « sans diplôme » est la plus élevée, en particulier pour les femmes 4. Toutefois, celles qui sont diplômées de l'enseignement supérieur sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes, qu'elles aient ou non un lien direct à la migration. En outre, les descendantes d'immigrés sont plus souvent diplômées que les immigrées.

Par ailleurs, les enquêtés déclarent que l'école est le lieu où les insultes racistes sont les plus fréquentes.

Les immigrés et descendants d'immigrés sont davantage touchés par le chômage : en effet, 10 % des immigrés et des descendants d'immigrés se déclarent au chômage (inscrit ou non à l'ANPE, devenue Pôle emploi), contre 7 % des individus de la population majoritaire. Les immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne sont les plus touchés par le chômage.

Or, les personnes se déclarant au chômage ont une probabilité accrue de 60 % de rapporter une discrimination par rapport aux actifs occupés. Le fait d'occuper un emploi procure une sécurité qui semble réduire le sentiment de discrimination. L'origine et la couleur de peau sont citées comme les causes principales des difficultés à trouver un emploi.

Même en emploi, des traitements inégaux sont ressentis dans toutes les professions. Seul le statut de cadre semble offrir une légère protection face au sentiment de discrimination. Or, peu d'individus ayant un lien direct à la migration occupent ce type de fonctions (13 % des immigrés, 11 % des natifs des DOM, 16 % des descendants d'immigrés et 8,5 % des descendants de natifs de DOM sont cadres, contre 30 % de la population majoritaire francilienne). Les individus ayant un lien direct à la migration déclarent

📍 5 En Ile-de-France, un quart des descendants d'immigrés vivant en ZUS/ZFU déclarent avoir subi des discriminations dans l'emploi

Part de la population francilienne ayant déclaré avoir subi des discriminations dans l'emploi (licenciements, refus d'emploi ou de promotion injustes) en %

	Hors ZFU/ZUS	ZFU/ZUS	Ensemble
Immigrés	18	18	18
Natifs d'un DOM	17	21	18
Descendants d'un ou deux immigrés	17	25	18
Descendants d'un ou deux natifs d'un DOM	22	19	21
Autres personnes résidentes en France (groupe témoin)	12	n.s.	12
Ensemble	15	16	15

Champ : Ile-de-France.

n.s. : non significatif

Lecture : 25 % des descendants d'immigrés habitant en ZUS/ZFU déclarent avoir subi des discriminations dans l'emploi.

Source : Ined - Insee, enquête Trajectoire et Origine (TeO) 2008

plus fréquemment que la population majoritaire subir des discriminations dans l'emploi (licenciements, refus injustes d'emploi ou de promotion), en particulier les descendants d'immigrés résidant dans une Zone urbaine sensible (ZUS) ou une Zone franche urbaine (ZFU) 📍 5.

Les déclarations de discrimination progressent avec le niveau d'étude, l'instruction semblant mener à une conscience plus aiguë des discriminations. De plus, le niveau d'étude augmentant, le risque de surqualification est plus élevé. Or, une personne surqualifiée - titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Bac+2 et plus, ou équivalent en France)

occupant un emploi peu qualifié (employé, ouvrier, artisan, commerçant) - a une probabilité de 50 % supérieure de se sentir discriminée par rapport à un individu non surqualifié. La surqualification dans l'emploi est plus souvent constatée chez les individus ayant un lien direct avec la migration.

Les migrants vers la métropole davantage présents dans les ZUS et ZFU

73 % des habitants des ZUS et ZFU franciliennes ont un lien direct avec la migration. Les populations migrantes se concentrent donc notamment dans ces

Définitions

Les immigrés : selon le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées Françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées comme immigrées. A l'inverse, certains immigrés ont pu devenir Français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement (certains étrangers, essentiellement des mineurs, sont nés en France). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient Français par acquisition.

Les immigrés non communautaires sont ceux n'appartenant pas à l'Union européenne des 27.

Population majoritaire : ensemble des Français qui ne sont pas immigrés, ni fils ou filles d'immigrés, ni des personnes nées dans les DOM ou descendants de natif de DOM. Ce groupe comprend les Français nés à l'étranger et leurs enfants, ce qui inclut également les rapatriés des anciennes colonies et leurs enfants nés en France métropolitaine. Il inclut également les petits-enfants d'immigrés.

Quartiers politique de la ville : la politique de la ville a pour objectif de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires et d'enrayer la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés. Elle repose sur un partenariat entre l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires (bailleurs sociaux, milieux économiques, CAF, associations...) et s'appuie sur une géographie prioritaire.

Un quartier dit « politique de la ville » relève de mesures législatives et réglementaires - Zone urbaine sensible (ZUS), Zone franche urbaine (ZFU), Zone de renouvellement urbain (ZRU) - et/ou d'une contractualisation entre l'Etat et les collectivités au titre d'un contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). L'Ile-de-France comprend 506 quartiers classés en 3 niveaux de priorité selon le degré de difficulté repéré dont 157 ZUS.

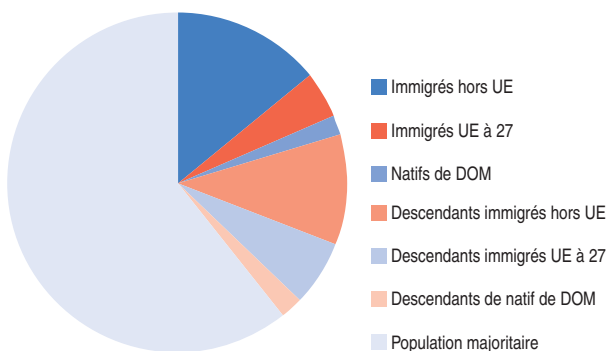
<http://sig.ville.gouv.fr/>

<http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire,1511>

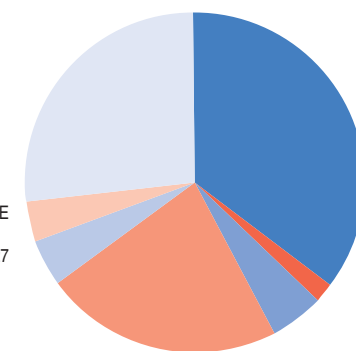
quartiers. Ces derniers sont identifiés par les difficultés rencontrées par leur population au regard de leur situation socio-économique, éducative et culturelle. Les populations immigrées sont bénéficiaires des programmes mis en œuvre au titre de la « politique de la ville » (⇒ Définitions). Les immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, ainsi que les descendants d'immigrés, sont particulièrement représentés dans ces quartiers. Ils forment ensemble 50 % de la population y vivant 6. Les natifs de DOM et les descendants de natifs de DOM représentent ensemble 9 % des habitants dans ces quartiers. Quant à la population majoritaire, elle ne représente que 27 % de la population des ZUS et des ZFU (contre 60 % en dehors).

6 Les immigrés franciliens originaires d'un pays hors Union européenne sont surreprésentés dans les quartiers de la politique de la ville

Répartition de la population hors ZUS/ZFU*



Répartition de la population en ZUS / ZFU*



*ZUS/ZFU : zone urbaine sensible, zone franche urbaine.
Champ : Ile-de-France.

Lecture : 35 % de la population habitant en ZUS/ZFU est immigrée originaire d'un pays hors UE contre 14 % de la population hors ZUS/ZFU.

Source : Ined - Insee, enquête Trajectoire et Origine (TeO) 2008

Un sentiment de discrimination accru pour les habitants des ZUS et des ZFU

11 % de la population francilienne réside dans un quartier ZUS ou ZFU. Les ZUS et les ZFU les plus en difficulté se trouvent majoritairement en Seine-Saint-Denis. La population de ces quartiers cumule des difficultés, elle est moins diplômée, plus jeune et plus souvent au chômage. La grande majorité des actifs ayant un emploi sont ouvriers ou employés. 25 % des habitants de ZUS ou de ZFU déclarent avoir subi des traitements inégaux, contre 18 % des habitants hors ZUS ou ZFU. Le sentiment de discrimination est notamment plus fort pour les descendants d'immigrés résidant dans ces quartiers.

A situation identique, le fait pour un individu d'habiter en dehors d'une ZUS ou d'une ZFU baisse de lui-même la probabilité de se sentir discriminé de 20 %.

Il est plus fréquent de se sentir Français que de s'estimer reconnu comme tel

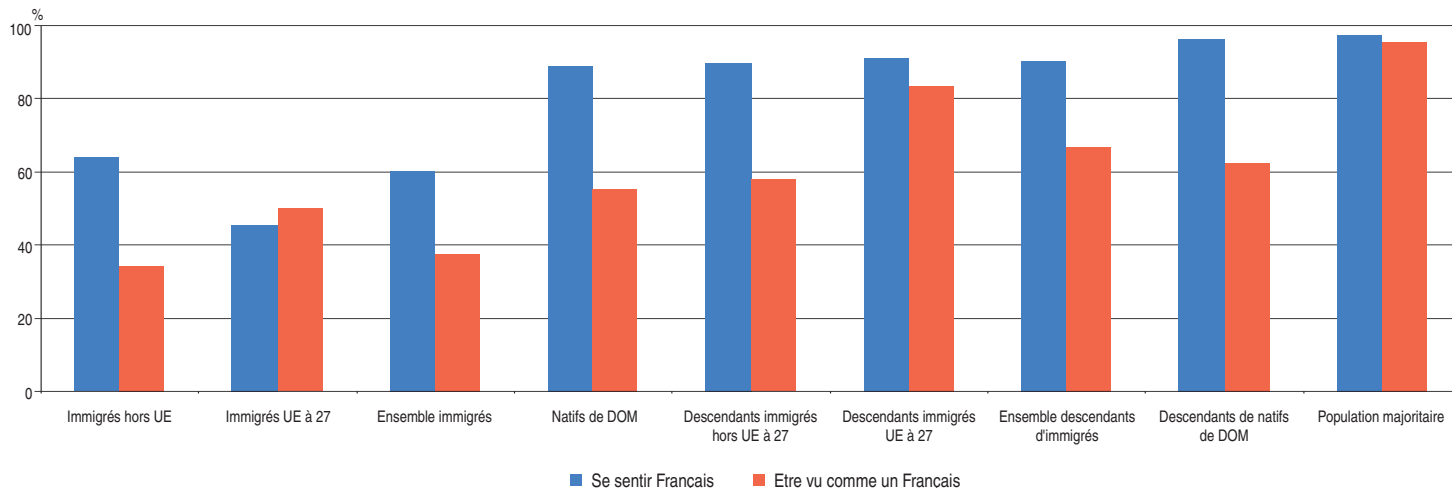
36 % des immigrés franciliens ont acquis la nationalité française, pourtant 60 % déclarent se sentir Français 7. Bien sûr, ce sentiment est d'autant plus fort que les immigrés ont acquis la nationalité française : 83 % des immigrés ayant été naturalisés ont le sentiment d'être

Français. Pour autant, 50 % des étrangers partagent également ce sentiment.

Si la majorité des immigrés se sentent Français, la perception des autres est toutefois différente : seulement 38 % des immigrés ont le sentiment d'être vus comme des Français.

Les immigrés d'Espagne, d'Italie et plus généralement d'Europe déclarent davantage être vus comme Français qu'ils ne se sentent Français. A l'inverse, les autres immigrés se sentent davantage Français qu'ils ne s'estiment vus comme tels, c'est le cas notamment des immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. La couleur de peau est sans doute le premier facteur expliquant ce décalage.

7 90 % des natifs de DOM se sentent Français mais seule la moitié s'estime être reconnue comme tel



Champ : Ile-de-France.

Source : Ined - Insee, enquête Trajectoire et Origine (TeO) 2008

Une concentration de l'habitat des migrants dans le quart nord-est du centre d'agglomération (Paris et petite couronne)

Quatre immigrés sur dix résident en Ile-de-France. C'est la région où leur proportion est la plus élevée : ils représentent 21 % de la population francilienne de 18 à 50 ans contre 7 % en province. Les immigrés d'Afrique subsaharienne et d'Asie, régions d'immigration plus récentes, sont particulièrement représentés en Ile-de-France par rapport aux autres régions. La région accueille aussi de nombreux natifs de DOM. Plus de la moitié de ceux vivant en métropole résident dans la région capitale, notamment les personnes originaires des Antilles.

Lorsqu'ils vivent en Ile-de-France, les immigrés sont présents de manière concentrée sur certaines parties du territoire. Ainsi, sept immigrés franciliens sur dix vivent à Paris ou en petite couronne, alors que seulement la moitié de la population majoritaire y réside. Le département de Seine-Saint-Denis accueille à lui seul près du quart des immigrés vivant en Ile-de-France. Le regroupement familial et la recherche d'un habitat central relativement bon marché par rapport au reste de la région conduisent à une concentration de la population immigrée dans ce département, et plus précisément dans certaines communes ou quartiers.

Comme les immigrés, les natifs des DOM sont plus présents dans le centre d'agglomération : six Franciliens originaires des DOM sur dix habitent à Paris ou en petite couronne, notamment en Seine-Saint-Denis.

Les lieux de résidence des descendants d'immigrés sont plus diffus sur le territoire francilien.

Par rapport aux immigrés, les descendants d'immigrés sont moins présents en Ile-de-France : trois descendants d'immigrés de 18 à 50 ans sur dix habitent dans la région. Ils représentent 18 % de la population francilienne de 18 à 50 ans contre 10 % en province. Par contre, les descendants des Domiens résident encore majoritairement en Ile-de-France (58 %) mais, au contraire de leurs parents, leur présence est moins concentrée en petite couronne : 18 % de ces Franciliens habitent le Val-d'Oise par exemple.

Le décalage des perceptions est encore plus important chez les descendants

Le décalage entre sentiment d'appartenance et vision des autres est encore plus important pour les descendants d'immigrés, alors que la plupart d'entre eux sont nés Français. En Ile-de-France, 85 % des descendants d'immigrés sont Français de naissance, 12 % ont acquis la nationalité française et seuls 3 % sont étrangers. La vision des autres les renvoie souvent à leurs origines immigrées, pourtant 40 % des descendants d'immigrés d'Ile-de-France n'ont qu'un seul parent immigré.

Les écarts de perception sont aussi élevés pour les personnes originaires ou descendantes de natif des DOM. Ce décalage entre la perception de soi et le regard des autres peut alimenter le sentiment de discrimination.

Pour en savoir plus

« Immigrés et descendants d'immigrés en France », *Insee Références*, Edition 2012.

Bidoux P.-E., Viot P. : « L'accès à l'emploi et au logement s'améliore pour les immigrés à Paris mais les inégalités et les discriminations persistent », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 376, novembre 2010.

Delage V. : « Discriminations : un quart des immigrés et descendants d'immigrés franciliens déclarent en avoir subi », *Insee Ile-de-France faits et chiffres*, n° 245, novembre 2010.

Beauchemin C., Hamel C., Lesné M., Simon P. et l'équipe TeO : « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population et sociétés*, Ined, n° 466, avril 2010.

Borrel C., Lhommeau B. : « Etre né en France d'un parent immigré », *Insee Première*, n° 1287, mars 2010.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2012

Directrice de la publication : Sylvie Lagarde
Comité de rédaction : Patrick Hernandez
Chef de projet : Nathalie Couleaud
Rédactrice en chef : Christel Collin
Chargés d'études à la DRJSCS :
Catherine Hirschmuller et Damien Durand
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : Jouve

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage I1239552

Dépôt légal : 2^e semestre 2012

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france